

## Éditorial

### Il faut garder raison !

Tout ne va pas si mal !

93 % des Français bénéficient d'une couverture santé dans le cadre de :

- Contrats individuels,
- Accords collectifs d'entreprise ou de Branches,
- La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C).

Sur une échelle de 3 niveaux de couverture de 1 à 3 (3 étant le niveau supérieur) :

- En contrat individuel, 24 % ont un niveau 3,
- En contrat collectif, 77 % ont un niveau 3.

Un écart qui se remarque entre autres sur les dépassements tarifaires, les forfaits prothésistes et hospitaliers, ainsi que sur les remboursements optiques et dentaires.

Ces chiffres montrent la disproportion qui existe actuellement entre les couvertures individuelles et les contrats collectifs, ceux-ci bénéficiant d'une aide conséquente de l'employeur et de la défiscalisation des cotisations.

La loi du 14 juin 2013 va faire basculer 4 à 5 millions de salariés d'une couverture individuelle vers une couverture collective et il n'est pas sûr que ce rapport favorable aux contrats collectifs puisse perdurer, en raison des contraintes économiques auxquelles les entreprises sont soumises.

Cette loi intervient au moment où d'importantes manœuvres de regroupement s'effectuent avec les grands groupes de complémentaire santé.

La MMEI, suit de près cette évolution et fera tout pour garder ses valeurs mutualistes qui en font sa force et son attrait.

Notre mutuelle, après avoir perdu le contrat Bull, a su garder un haut niveau de prestations tout en maintenant un taux de cotisation raisonnable et avantageux par rapport aux autres organismes complémentaire santé sur le marché.

La bonne santé de notre mutuelle s'allie à de nouvelles adhésions, au renouvellement de ses adhérents et à une augmentation de ses effectifs depuis 2012, grâce, à une recherche permanente du meilleur rapport qualité/prix de ses couvertures et à son véritable esprit mutualiste.

Nous n'insisterons jamais assez pour vous dire que vous êtes nos principaux commerciaux en faisant connaître autour de vous les qualités et l'esprit de notre mutuelle.

Nous sommes prêts pour l'application de cette nouvelle loi ainsi que pour faire face à la recomposition des acteurs de la complémentaire santé qu'elle ne manquera pas de susciter.

Tout ne va pas si mal, restons optimistes !

**OLIVIER REBOUL**  
PRÉSIDENT DE LA MMEI.



## Résultats de l'Assemblée générale 2013 Les élus



Photo du haut : De G. à D. : J-P. Triquet, M. Blanchard, J. Miller, D. Salles, J. Pernot, D. Champenois, G. Hisleur, G. Bonnet, M-R. Beauvais, M. Brémond  
Photo du bas : De G. à D. : F. Réfrégiers, S. Piekolek, M. Mascaras, O. Reboul, S. Maillot, J-M. Vogel, J-C. Didelot

### Actualité p. 2-3

- ▶ Résultats de l'Assemblée générale
- ▶ Avec Priorité santé mutualiste, vous pouvez demander plus à votre mutuelle

### Santé p. 4-7

- ▶ Le diabète : épidémie mondiale ?
- ▶ Aie ! Aie ! Aie ! Mon dos

- ▶ Alcool et alcoolisme
- ▶ Chambre particulière hospitalière

### Infos pratiques p. 8

- ▶ Echos des sections
- ▶ Devis avant travaux dentaires

## Résultats de l'Assemblée générale

Quelle déception en ce 28 mai 2013 de se rendre compte qu'à quelques 200 votes près nous n'avons pu obtenir le quorum tant espéré de 50% de votants !

**Merci aux 4740 adhérents** qui ont retourné leur bulletin de vote dans les délais !

Quelles que soient les raisons de ce manque de votants, il a fallu convoquer une 2<sup>ème</sup> Assemblée générale le 11 juin (sur le même ordre du jour et pour un quorum de 25 %), qui a entraîné un coût supplémentaire de 10.000 euros. C'est toujours de l'argent dépensé inutilement mais nous ne pouvons faire autrement. Si vous vous demandez qu'au moment du

constat du quorum non atteint, il ne serait pas possible de clore l'Assemblée générale et d'en relancer une deuxième immédiatement (avec le quorum inférieur) : sachez que le Code de la Mutualité ne nous le permet pas puisque un délai de deux semaines doit être respecté entre ces Assemblées générales.

Certaines mutuelles ne respectent pas cette obligation, mais nous ne pouvons pas nous permettre de tricher sur ce point de droit, au risque de nous mettre hors la loi.

**Encore merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour défendre la vie démocratique de notre mutuelle.**

Pour les autres, nous tâcherons de vous convaincre encore et encore de l'utilité de votre vote !

Voici ci-après les résultats du dépouillement de cette Assemblée générale (validés par le Conseil d'administration du 25 juin 2013) : À la commission de contrôle, sans surprise, ont été élus les deux candidats se présentant aux deux postes à pourvoir : Sylvie Piekolek (nouvelle élue) et François Réfrégiers (sortant).

Rendez-vous à la rubrique « Echos des sections », page 8, pour connaître les élus respectifs des sections Angers et Belfort. ■

Questions	OUI		NON		Majorité requise	Total blanc/nul	Votes exprimés	Total votes
	Nombre	%	Nombre	%				
1 Approuvez-vous le procès verbal de l'Assemblée générale du 31/05/12 ?	4 797	99,56%	21	0,44%	50%	109	4 818	4 927
2 Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'administration ?	4 771	99,56%	21	0,44%	50%	135	4 792	4 927
3 Donnez-vous quitus au Trésorier ?	4 764	99,35%	31	0,65%	50%	132	4 795	4 927
4 Approuvez-vous l'affectation des résultats de l'exercice 2012	4 754	99,39%	29	0,61%	50%	144	4 783	4 927
5 Approuvez-vous les modifications apportées au Règlement Mutualiste ?	4 719	98,66%	64	1,34%	50%	144	4 783	4 927
6 Ratifiez vous les propositions faites par le CA aux contrats collectifs ?	4 665	98,46%	73	1,54%	66%	189	4 738	4 927
7 Ratifiez vous les propositions faites par le CA aux contrats individuels ?	4 678	98,30%	81	1,70%	66%	168	4 759	4 927
8 Approuvez-vous la délégation annuelle de pouvoir pour les contrats collectifs ?	4 697	98,84%	55	1,16%	66%	175	4 752	4 927
9 Approuvez-vous la délégation annuelle de pouvoir pour les contrats individuels ?	4 712	98,72%	61	1,28%	66%	154	4 773	4 927
10 Donnez-vous votre accord pour la reconduction de l'adhésion à IMA en 2014 ?	4 675	97,82%	104	2,18%	66%	148	4 779	4 927
11 Approuvez-vous le budget de secours exceptionnels 2013 de 40 000 € ?	4 623	96,65%	160	3,35%	66%	144	4 783	4 927
12 Approuvez-vous l'encours maximum du fonds prêts d'entraide 2013 de 20 000 € ?	4 632	96,98%	144	3,02%	66%	151	4 776	4 927
13 Approuvez-vous la reconduction en 2013 de l'adhésion à la garantie Obsèques pour la section Belfort ?	4 506	95,91%	192	4,09%	66%	229	4 698	4 927

**NOUS**  
avons besoin  
de **VOUS** !



### Quel est le meilleur ambassadeur que vous ?

Nous voulons développer la MMEI tout en réduisant au maximum les coûts pour vous et pour nous.

Pour éviter des frais de marketing et autres frais commerciaux, nous avons besoin de vous pour augmenter le nombre d'adhérents ! Nous vous joignons un bulletin d'adhésion et une plaquette des garanties afin que vous jouiez le rôle d'ambassadeur de la MMEI.

*Votre intérêt : plus il y a d'adhérents, plus les frais de fonctionnement seront répartis.*

*Merci à vous !*

Élection du Conseil d'administration 5 postes à pourvoir pour un mandat de 6 ans	VOTES		
	Nombre de voix	%	
Michel BLANCHARD	2 923	59,35%	élu pour six ans
Jean-Marie VOGEL	2 758	56,00%	élu pour six ans
Monique FONTAINE	2 356	47,84%	élue pour six ans
Daniel CHAMPENOIS	2 054	41,71%	élu pour six ans
Jean-Claude DIDELOT	1 676	34,03%	élu pour six ans
Christiane CHARBONNEL	1 579	32,06%	non élue
Jean-Pierre HERBAUX	1 485	30,15%	non élu
André MARTINI	1 417	28,77%	non élu
François BOITELLE	1 275	25,89%	non élu
Francis TENIERE	1 239	25,16%	non élu
Bernard JAOUEN	1 221	24,79%	non élu
Denis PASCAUD	1 008	20,47%	non élu
Didier POINTEAU	993	20,16%	non élu
Jean-Pierre MESSER	786	15,96%	non élu

Élection de la Commission de contrôle statutaire 2 postes à pourvoir pour un mandat de 4 ans	VOTES	
	Nombre de voix	%
Sylvie PIEKOLEK	4 416	89,63%
François REFREGIERS	4 305	87,38%

Élection de la section locale Angers 3 postes à pourvoir pour un mandat de 2 ans	VOTES	
	Nombre de voix	%
Marie-Joséphine DISSARD	718	94,85%
Michel BLANCHARD	714	94,32%
Joseph BESNARD	711	93,92%

Élection de la section locale Belfort 4 postes à pourvoir pour un mandat de 2 ans	VOTES	
	Nombre de voix	%
Jean-Marie VOGEL	497	86,14%
Didier POINTEAU	492	85,27%
Nicole MALAFRONTÉ	440	76,26%
Denis PASCAUD	422	73,14%
Jean-Pierre MESSER	326	56,50%

Le Conseil d'administration du 25 juin dernier a procédé à l'élection du nouveau Bureau de la MMEI : Olivier Rebol (Président), Michel Mascaras (Vice-Président en charge de la Commission Statuts), Michel Blanchard (Trésorier en charge de la Commission Finances), Guy Bonnet (Trésorier adjoint), Jacques Pernot (Secrétaire général en charge de la Commission Information). ■

## Avec Priorité santé mutualiste, vous pouvez demander plus à votre mutuelle

La MMEI est à vos côtés lorsque vous avez besoin d'une prise en charge de vos dépenses de santé.

Savez-vous que vous pouvez également profiter, sans frais supplémentaires, d'un service pour vous informer et vous accompagner ?

Priorité santé mutualiste répond à vos questions sur votre santé ou celle de vos proches.

Vous connaissez bien la MMEI et les prestations qui vous permettent d'avoir accès aux soins de qualité dont vous avez besoin. Savez-vous que votre mutuelle peut également vous aider à **améliorer votre bien-être et celui de vos proches ? À trouver des solutions à vos problèmes concernant la santé et la protection sociale ?**

Avec Priorité santé mutualiste, la MMEI met à votre disposition un service sans frais supplémentaires.

Il répond à vos questions et vous accompagne dans vos recherches, dans le respect de votre anonymat et avec la garantie d'obtenir des informations validées par des professionnels et des experts.

Trois possibilités vous sont offertes pour y accéder :

> **Par téléphone**, en composant le 3935 et en indiquant le code [5086], au prix d'un appel local du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Des professionnels de santé (médecins, tabacologues, diététiciennes, assistantes sociales ...) vous informent, vous aident à choisir un établissement de santé ou une association et vous accompagnent grâce à des conseils personnalisés.

> **Sur Internet :**

[www.prioritesantemutualiste.fr](http://www.prioritesantemutualiste.fr) (ou via le site de la MMEI en cliquant sur le logo de

PSM) vous propose des dossiers d'information ou d'actualité ainsi qu'un lieu d'échanges avec des professionnels de santé : blogs ou rendez-vous experts. Ce site bénéficie de la certification HON (Health on the Net), donnée par une équipe accréditée par la Haute Autorité de santé (HAS).

> **Lors de rencontres** santé organisées près de chez vous. Dans le cadre convivial d'une conférence-débat, de stands d'exposition, d'ateliers ou de groupes de parole, vous pouvez vous informer et dialoguer avec des professionnels de la santé ou des représentants d'associations. ■



## Le diabète : épidémie mondiale ?

Plus de 347 millions de personnes sont diabétiques dans le monde.

Le diabète pourrait devenir la 7<sup>ème</sup> principale cause de décès dans le monde d'ici 2030

Prévision de l'OMS  
pour 2030 :  
438 millions de  
personnes atteintes

### Qu'est-ce que le diabète ?

Le diabète est un trouble de l'assimilation, de l'utilisation et du stockage des sucres apportés par l'alimentation. Cela se traduit par un taux de glucose dans le sang : on parle d'**hyperglycémie**.

Quand on mange, le taux de sucre dans le sang augmente, les glucides sont alors transformés essentiellement en glucose. Le pancréas détecte l'augmentation de la glycémie. Les cellules bêta du pancréas, regroupées en amas appelés îlots de Langerhans, secrètent de l'insuline qui permet au glucose de péné-

trer les cellules de l'organisme (muscles, tissu adipeux et foie) où il va pouvoir être transformé et stocké.

### → Diabète de type 2 (non insulino dépendant)

Le diabète de type 2 est beaucoup plus répandu que le diabète de type 1.

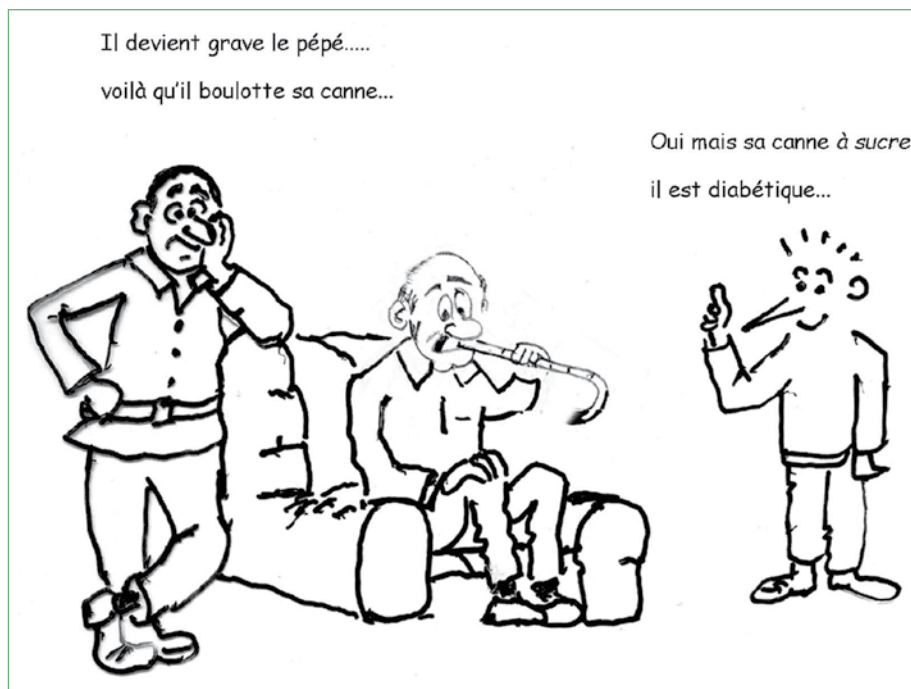
**Symptômes** : deux anomalies sont responsables de l'hyperglycémie :

- soit le pancréas ne fabrique pas assez d'insuline par rapport à la glycémie : c'est l'**insulinopénie**

ou est décelée pour la première fois pendant la grossesse

### Conséquences du diabète :

- Risque cardiopathie et accident vasculaire cérébral
- Associée à une diminution du débit sanguin, la neuropathie augmente l'apparition d'ulcère des pieds, d'infections pouvant aboutir à une amputation
- Cécité
- Insuffisance rénale
- Le risque de décès est multiplié par deux par rapport au non diabétiques



trer les cellules de l'organisme (muscles, tissu adipeux et foie) où il va pouvoir être transformé et stocké.

**Chez les personnes atteintes de diabète, ce système ne fonctionne pas.**

### Il existe deux formes principales de diabète : le diabète de type 1 et le diabète de type 2

#### → Diabète de type 1 (insulino dépendant)

**Symptômes** : soit intense, urines abondantes, amaigrissement rapide.

**Causes** : Il existe une prédisposition génétique mais l'environnement aurait également un rôle.

**Traitement** : le corps ne fabriquant plus du

- soit cette insuline agit mal, c'est l'**insulinorésistance**, le taux de glucose dans le sang n'est pas régulé.

**Causes** : Origine génétique, alimentation déséquilibrée et manque d'activité physique responsables du surpoids.

**Traitement** : Mesures hygiéno-diététiques et recours rapide à des traitements anti diabétiques oraux ou injectables. Lorsque, du fait du caractère évolutif de la maladie, la carence en insuline sera trop importante des injections d'insuline seront proposées.

### Le diabète gestationnel constitue un troisième type de diabète

Le diabète gestationnel est une hypergly-

### Mais on peut agir pour réduire les risques :

- Parvenir à un poids corporel normal et le maintenir
- Faire de l'exercice physique (au moins 30 minutes par jour)
- Avoir un régime alimentaire sain composé de 3 à 5 fruits et légumes par jour et réduire l'apport en sucre et en graisse saturées
- Arrêter le tabac

### Quelques faits et chiffres concernant le diabète :

- Une **maladie cardio-vasculaire est à l'origine de 20 à 80 % des décès** chez les diabétiques
- Le diabète a tué 3,4 millions de personnes en 2005
- 80 % des décès dus au diabète se produisent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire

En France, le taux de prévalence (nombre de diabétiques par rapport à la population) était de 2,6% en 2000 ; 3,95% en 2006 ; 4,4% en 2009 ; 5,6% en 2011. La majorité des malades ont un diabète de type 2 mais le nombre de diabétiques de type 1 est en progression. ■

Source: *International Diabetes Federation: DIABETE ATLAS Fifth Edition.*

Contacts utiles : [www.meli-sophia.fr](http://www.meli-sophia.fr)  
[www.afd.asso.fr/diabete](http://www.afd.asso.fr/diabete).

OMS - Centre des médias - Aide mémoire N° 312 Mars 2013.

Association Française des diabétiques.

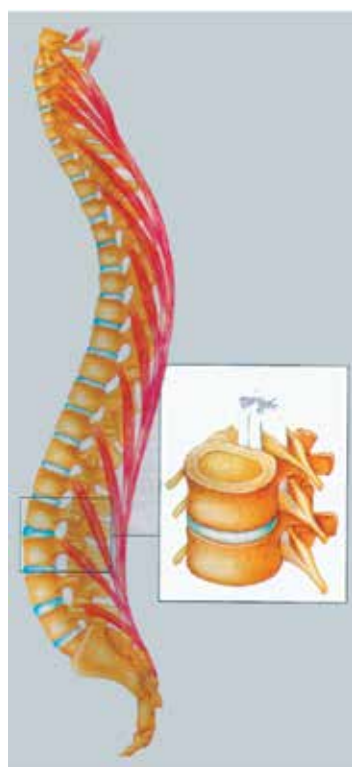
## Aïe ! Aïe ! Aïe ! Mon dos

En France, la lombalgie affecte jusqu'à 80% des personnes au moins une fois dans leur vie. À un instant donné, le mal de dos affecte 5% de la population : soit 3 millions de Français. C'est la première raison d'invalidité chez les moins de 45 ans et la troisième entre 45 ans et 65 ans.

Mais quelles en sont les causes ?

### Structure du dos

La colonne vertébrale est un entassement de 24 briques (les vertèbres) articulées et liées les unes aux autres – 7 cervicales, 12 dorsales, 5 lombaires – qui se termine par le sacrum (constitué de 5 vertèbres soudées) puis le coccyx.



L'ensemble est une mécanique de haute précision puisque les « joints » huilés s'emboîtent au millimètre près. (Voir photo)

Entre les vertèbres, un disque fait office de coussinet afin d'absorber les chocs subits par le dos. Chacun des disques se compose d'une enveloppe souple et résistante contenant au centre un petit noyau gélatineux avec à la périphérie, un anneau fibreux formé de lamelles empilées les unes sur les autres.

Cet échafaudage d'osselets ne tient pas tout seul. Il est fortement arrimé par un jeu de muscles qui jouent le rôle de puissants câbles et par des ligaments tendus entre les vertèbres.

Ce bel assemblage a priori très au point est en fait très vulnérable car les forces exercées sur les vertèbres sont souvent très éle-

vées à tous les étages de la tour. Par exemple la première vertèbre cervicale qui fait tout juste 5 cm de diamètre est capable non seulement de soutenir la tête qui pèse 5 kilos et pivote continuellement mais aussi des fardeaux pouvant aller jusqu'à 20 kilos.

### Les causes ?

Le mal de dos revêt différentes formes et se manifeste de bien des manières : douleur aiguë et soudaine, douleur qui apparaît de façon progressive, qui persiste ou qui récidive, douleur sourde au dessus de la taille, entre les omoplates ou encore raideur au réveil.

Selon le point d'origine de la douleur, nous distinguons les **cervicalgies**, les **dorsalgies** et les **lombalgies**.

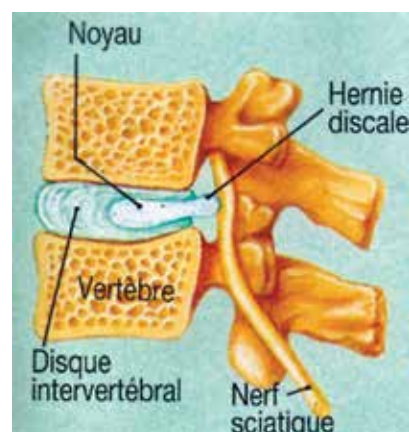
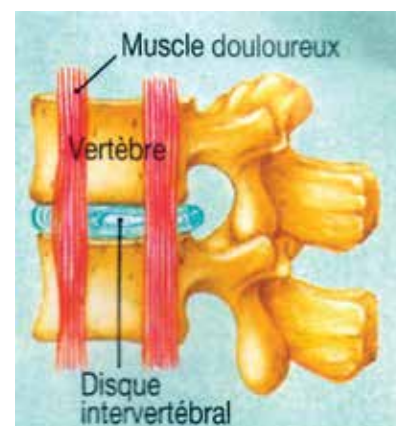
Certaines professions sont particulièrement touchées : les déménageurs, les conducteurs d'engins, les terrassiers, les ouvriers de travaux publics, mais aussi les professionnels rivés à leur écran d'ordinateur, les professionnels du secteur médical (aidés-soignants, infirmiers) qui ont souvent des patients à manipuler et à soulever. Le port répété d'une charge ou une position inadéquate continue, sont des facteurs favorisant l'apparition de lombalgie par compression des disques intervertébraux ou par des contraintes des disques et des muscles para-vertébraux.

Mais bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte : un mauvais lit, un mauvais siège, des talons trop haut, de longs trajets en voiture, la pratique de certains sports (surtout lorsque le dos n'est pas assez musclé : comme la planche à voile, l'équitation, l'haltérophilie, le parachutisme, le tennis, le golf).

C'est souvent ces chocs ou ces contraintes qui, répétés, provoquent l'écrasement du disque intervertébral, lequel vient toucher le nerf sciatique, déclenchant la douleur vive et soudaine. On parle alors d'hernie discale (voir photos).

### Ces douleurs sont dites d'ordre mécanique.

Dans les autres douleurs, dites **inflammatoires**, il n'y a pas de facteur déclenchant.



Les douleurs sont plus importantes en début de journée avec une sensation d'ankylose et de raideur. Localement, l'articulation en cause est « chaude » et souvent enflée. Ce sont des douleurs typiques des rhumatismes inflammatoires.

**Mais attention, il n'est pas toujours facile de différencier une douleur mécanique et une douleur inflammatoire.**

Une articulation souffrant d'arthrose – le cou par exemple – peut faire mal par poussées inflammatoires et pourtant l'origine est mécanique.

### Les remèdes et les traitements ?

Quelquefois, la douleur persistant, des infiltrations de cortisone sont prescrites. Dans le lumbago ou la sciatique, l'infiltration est quasi miraculeuse : 90% de guérisons dans les sciatiques.

Les manipulations vertébrales peuvent apporter à certains un réel soulagement. Le port d'un corset en résine pendant >>>

2 à 5 semaines, associé aux antalgiques<sup>1</sup> et aux myorelaxants<sup>1</sup> donnent de bons résultats. Si malgré ces traitements, la hernie discale continue à faire souffrir, n'hésitez pas à consulter votre médecin lequel vous conseillera, peut-être de penser à la chirurgie afin de supprimer la hernie et à lever la compression du nerf.

### La prévention

Il vaut mieux prévenir que guérir, il faut donc ménager notre dos et prendre de bonnes habitudes pour le mener le plus loin possible sans douleur.

- **Veiller à positionner correctement** sa colonne lombaire, surtout au moment de faire des efforts.
- **Obtenir une bonne musculature** abdominale et dorsale pour renforcer les muscles qui maintiennent la colonne.

Penser au moindre de ses gestes du matin au soir et trouver le temps de faire de la gymnastique.

- **Le matin**, attention aux faux mouvements : ne pas se lever brutalement, mais en roulant sur le côté. Une fois assis, prendre appui sur les mains pour se lever. Le soir faire le mouvement inverse pour se coucher.
- **Pendant la journée**, veiller à soulever les objets sans se pencher et en pliant les genoux.
- **En cas de position assise prolongée** : s'appuyer bien au fond du siège, pieds à plat sur le sol. Mettre l'écran d'ordinateur à hauteur des yeux.
- **En voiture** ne pas hésiter à mettre un coussin derrière les reins. Pas de genoux dans le menton ni de jambes trop tendues.

Pour les femmes, après la ménopause, les os se fragilisent peu à peu. Afin de prévenir l'ostéoporose et les douleurs provoquées par les micro-fractures : favoriser une alimentation riche en calcium (laitage) une activité physique régulière et une hormonothérapie<sup>2</sup> substitutive.

Pensez-y et surtout parlez-en à votre médecin traitant. ■

Sources : Site Wikipedia ; Bien être + Santé (N° 128 février 1996 - article et photos)

<sup>1</sup> L'antalgique réduit la douleur, le myorelaxant est un médicament ayant pour effet de décontracter les muscles.

<sup>2</sup> L'hormonothérapie est un traitement avec des hormones pour pallier leur carence chez certaines personnes (wikipedia)

## Alcool et alcoolisme

### Qu'est-ce que c'est ?

L'alcool est le nom populaire du principe actif psychotrope des boissons alcoolisées, l'éthanol. Le mot alcool provient du mot arabe « al-kuhl ». **L'alcool est obtenu par fermentation de végétaux (fruits, céréales, grains ou racines).**

Il est considéré par l'Organisation Mondiale de la Santé comme un produit à potentiel addictif important au même titre que les drogues illicites. Il entraîne une dépendance psychique et une dépendance physique en cas de consommation prolongée.

### Comment l'alcool agit-il ?

L'alcool est absorbé directement à travers l'estomac et l'intestin, il passe ensuite par le foie et se diffuse dans tout l'organisme et notamment dans le cerveau.

**Comme toutes les drogues, il active le circuit de la récompense**, ce qui explique les effets d'euphorie et de plaisir.

### La consommation d'alcool

La consommation d'alcool peut devenir quotidienne : on parle alors de consommation « problématique » voire de dépendance ou d'alcoolisme.

La consommation « problématique » inclut les personnes qui boivent quotidiennement plus de 2 verres pour les femmes ou 3 verres pour les hommes (critères OMS), même en l'absence de conséquences néfastes.

La consommation « nocive » ou « excès-



sive » a des effets délétères sur le corps et sur le plan social.

Le consommateur est considéré comme « dépendant » s'il a perdu la liberté de s'abstenir de consommer, s'il a un besoin irrésistible de consommer. Arrêter de consommer nécessite une période de sevrage sous surveillance médicale.

**L'alcoolisation concerne 5 millions de personnes en France** (dont 2 millions seraient dépendantes), toutes catégories confondues (hommes, femmes, jeunes, ouvriers, cadres ou employés,...).

### Que faire ?

**En prévention routière**, l'absorption d'alcool est rigoureusement interdite dans de nombreux pays. En France, la Loi sanctionne toute alcoolémie supérieure à 0,5 gramme d'alcool par litre de sang.

**Boire ou conduire, il faut choisir !**

**En cas de consommation chronique**, plusieurs examens biologiques et radiologiques seront nécessaires. Ces examens s'inscrivent dans un suivi médical mené par le médecin traitant. Ils ont pour but d'évaluer les conséquences somatiques de cette consommation.

On pourra avoir recours à un bilan hépatique, pancréatique, cardio-vasculaire, à un examen neurologique et un bilan ORL.

### Quels traitements à suivre ?

Les traitements dépendent bien sûr de ce qui est en jeu : la dépendance elle-même, les conséquences somatiques, psychologiques, familiales et sociales, les troubles secondaires à l'arrêt.

**Intoxication aiguë** avec conséquence neurologique grave : **coma éthylique**. Ce coma est une urgence, c'est à dire qu'il faut prévenir les secours (Pompiers 18, SAMU 15), surveiller, réchauffer la personne et la mettre en Position Latérale de Sécurité afin d'éviter le risque de vomissements avec inhalation dans les bronches.

Il convient d'éviter de considérer la situa-

tion comme anodine, voire drôle en voyant la personne s'endormir.

Certaines soirées très "arrosées" peuvent conduire à ce type de coma (malheureusement de plus en plus fréquents chez les jeunes).

**Consommation « nocive » :** Il est pertinent d'en parler à son médecin traitant, voire de consulter un spécialiste (psychiatre, addictologue). Réduire seul ce type de consommation est souvent très difficile et il est important de prendre les mesures nécessaires pour être aidé.

### La prise en charge psychologique

La prise en charge psychologique par la

**parole est nécessaire** et devrait être au cœur du traitement pour accompagner le patient à se débarrasser de cette addiction.

### La dépendance à l'alcool cache souvent une détresse et une souffrance intérieures plus profondes.

Il est donc très important d'en parler à son médecin traitant et de se faire aider dans le traitement par un psychologue ou par une association à l'écoute du patient (Alcooliques anonymes, Vie libre, Alcool assistance, La Croix bleue, Les Amis de la santé, Joie et Santé, ...).

Ces actions sont le plus souvent aussi

importantes que les autres aspects thérapeutiques.

En conclusion

Boire par habitude plutôt que par plaisir constitue l'un des signaux d'alarme d'une consommation nocive d'alcool.

Tout un chacun connaît les dégâts d'un alcoolisme sur l'organisme mais aussi sur la vie familiale, sociale et professionnelle.

**C'est une maladie qui doit être traitée sans culpabilisation du patient** mais en l'aidant à relever ce défi. Le médecin traitant, l'entourage proche du patient mais aussi les associations d'aide sont indispensables pour aider le patient. ■

## Chambre particulière hospitalière

Vous devez subir une intervention chirurgicale ?

Pour votre confort et votre tranquillité, vous préférez être seul dans votre chambre.

Comment bénéficier de cette possibilité ?

### Frais d'hospitalisation et prise en charge

Si vous êtes hospitalisé dans un établissement public ou une clinique privée conventionnée, vous serez remboursé de vos frais d'hospitalisation à 80%\*.

Les soins ou actes, en lien direct avec votre hospitalisation (réalisés avant ou après celle-ci) sont également pris en charge par le Régime obligatoire (Sécurité sociale).

*Par exemple :* la consultation d'un anesthésiste vous sera remboursée à 70%\* et les frais de rééducation post-hospitalisation le seront à 60%\*. Cependant, à votre sortie de l'hôpital vont rester à votre charge :

- le ticket modérateur, à savoir la partie non prise en charge par le régime obligatoire des frais d'hospitalisation, soit 20%\*,
- le forfait hospitalier de 18 € par jour, sauf exceptions,
- les frais dit de confort: la demande d'une chambre particulière, les frais de téléphone, la télévision...

**La MMEI vous aide à supporter ces frais supplémentaires qui peuvent vite alourdir la facture.** En effet, en moyenne, une chambre particulière est facturée 45 € par jour mais certaines cliniques font grimper la note jusqu'à plus de 150 €.

**La MMEI prend en charge les frais liés à la chambre particulière dans la limite du plafond** de votre couverture santé



(L'Essentiel : 30,86€ par jour ; Confort : 46,29€ par jour ; Grand Confort : 61,72€ par jour) sans limitation de durée.

Les établissements publics ou conventionnés ont même, depuis peu, le droit de facturer le prix d'une chambre particulière en ambulatoire. Cela signifie que même si vous n'êtes resté que quelques heures à l'hôpital et que vous poursuivez votre traitement à domicile, on pourra vous facturer quand même le tarif journalier d'une chambre particulière.

**La MMEI prend également en charge les frais de chambre particulière ambulatoire dans la limite du plafond**

(L'Essentiel : 15,43 € ; Confort : 23,15 € ; Grand Confort : 30,86 €).

À noter : Si vous choisissez une clinique privée non conventionnée, les frais restant à votre charge seront encore plus importants.

**En ce qui concerne la télévision, la MMEI, via son assistant IMA (ex-Mutissimo), vous rembourse les frais dans la limite d'une hospitalisation d'un mois.** ■

\*Pourcentage en fonction du barème de remboursement du régime obligatoire (BRSS)

Source *Le Figaro.fr*

## Echos des sections

### ► Section locale Angers :

La réunion préparatoire à l'Assemblée générale s'est tenue le 6 mai dernier et nombre d'entre vous ont répondu présents.

Comme chaque année, vous vous êtes majoritairement mobilisés par vos votes (52,20 % de votants, contre 52,10% à Belfort et 50,59 % à Paris).

Les candidats « angevins » se présentant au Conseil d'administration et à la section locale ont tous été élus.

C'est avec plaisir que nous accueillons au Conseil d'administration une nouvelle élue : Monique Fontaine également Angevine.



De manière pratique, nous vous rappelons que Virginie Dissard est votre correspondante à Angers et est également notre chargée des adhésions. Pour toute question relative à votre dossier de prestations, il est plus judicieux d'appeler le numéro dédié à Paris : 01.49.29.56.65 afin de ne pas encombrer la ligne de Virginie. ■

### ► Section locale Belfort :

La réunion préparatoire à l'Assemblée générale s'est tenue à Belfort le lundi 13 mai 2013 devant un peu plus de 80 personnes. Les questions abordées par les adhérents ont porté sur :

- La caisse obsèques
  - Impact sur les cotisations si les médicaments à 15 % étaient pris en charge
  - Suppression du revenu plancher pour le calcul des cotisations
- Suite aux résultats des élections de l'Assemblée Générale validés par le Conseil d'Administration, la section locale de Belfort s'est réunie le 26 juin 2013 et a procédé au vote pour composer le nouveau bureau.

Ont été élus à l'unanimité :

Président : Jean-Marie VOGEL

Trésorier : Didier POINTEAU

Secrétaire : Nicole MALAFRONTE

Membres ordinaires : Didier PASCAUD et Sylvie MAILLOT

Membre honoraire : Raymond DEVISE

Correspondant du CE A2E : Geoffroy CECCONE

Correspondant du CE NIPSON TECHNOLOGY : René SCHMITT ■



De gauche à droite : G. Ceccone, J.-M. Vogel, R. Devise, S. Maillot, D. Pointeau, N. Malafrente, D. Pascaud



### Devis avant travaux dentaires

Afin de connaître les frais pris en charge par la MMEI, nous vous recommandons **vivement** de lui demander un devis de remboursement avant d'engager des travaux dentaires (établi à partir du devis de votre dentiste).

Certaines prestations ne sont pas remboursées par le Régime obligatoire (Sécurité sociale) **mais prises en charge par la MMEI**. Ce devis vous permettra de connaître l'ensemble des remboursements proposés par la MMEI.

Attention, à ne pas oublier de d'envoyer la facture acquittée à la MMEI pour obtenir le remboursement de vos frais.

**Erratum La Lettre 69**, page 8 : Maladies Rares, l'adresse mail est : [www.maladiesraresinfo.org](http://www.maladiesraresinfo.org) , et non pas [www.maladies-raresinfo.org](http://www.maladies-raresinfo.org).

**M.M.E.I. - Livre II du Code de la Mutualité**

N° Siren : 391399052

35 rue Saint-Sabin

75534 Paris - cedex 11

Tél. : 01.49.29.56.65

Directeur de la publication : O. Reboul

Rédacteur en chef : J. Pernot

Secrétaire de rédaction/maquette :

C. Cirio - Tél. : 01.49.29.51.83

Conception graphique/maquette :

J.-C. Malaterre - Tél. : 01.79.46.14.70

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Page 2 : C. Cirio et O. Reboul

Page 3 : C. Cirio avec France Mutualité

Page 4 : S. Maillot

Page 5 : M. Brémond

Page 6 : J. Pernot

Page 7 : C. Cirio avec France Mutualité

Page 8 : C. Cirio et S. Maillot

Dessins : P. Audrain

Photos : p.2 © Minerva Studio - Fotolia

p.7 © Tomnamon - Fotolia

Impression : SOS Repro - Paris - 75017

Tirage : 10.000 exemplaires